

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
18/11/2022

Nombres de membres en exercice : 10
Nombres de membres Présents : 6
Nombres de membres Absents : 4
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 7

Date Affichage
18/11/2022

Séance du 24 novembre 2022

L'an deux mille deux et un et le vingt-quatre novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. BRILLIARD M., M. DOMINGO J.D , M. LAUBRAY. J, M. PUJOL D., M. VAILLS S. ,
Absents excusés : M. CORREIA J., M. MIRAN P
Procurations : M PICHEYRE V. à M. DOMINGO J. D

Objet de la Délibération :
**CONVENTION FRAIS DE SECOURS AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES PYRENEES-ORIENTALES – SAISON 2022-2023**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

APPROUVE la convention établie par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) des Pyrénées-Orientales qui fixe l'intervention pour la saison 2022-2023 à 250€ par intervention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le S.D.I.S.66.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 24 novembre 2022

P. PETITQUEUX,
Le Maire

